

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 février 2013

Suicide: plaidoyer pour une prévention active

Déclaration du groupe de l'agriculture

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames Messieurs, Chers collègues, l'étude rendue il y a vingt ans par le professeur Michel Debout devant le CES a permis de définir le suicide comme un problème de santé publique. Parallèlement, plusieurs cas de suicides au sein de grandes entreprises françaises ont révélé les insuffisances de la politique préventive dans le milieu du travail et la nécessité de renforcer celle déjà conduite auprès des populations considérées comme fragiles. En effet, comparé à nos voisins européens, en particulier ceux du Nord, la baisse du taux de mortalité par suicide en France est beaucoup trop faible.

Comme vous le savez, les médias s'en font régulièrement l'écho, l'agriculture n'est pas épargnée par le suicide. Isolement, pénibilité, crises et difficultés économiques, perte d'identité, mondialisation, tels sont quelques-uns des déterminants qui poussent certains professionnels de l'agriculture à commettre l'irréparable. Plusieurs études ont montré une surmortalité par suicide significative pour les agriculteurs par rapport aux cadres, avec un risque multiplié par trois pour les hommes et par deux pour les femmes. Le métier d'agriculteur porte en effet plus que d'autres à l'isolement et à une demande de reconnaissance.

À partir de ce constat, des actions visant à prévenir les risques psychosociaux et à lutter contre le suicide des exploitants et des salariés agricoles ont été mises en place depuis de nombreuses années, avec des mesures d'accompagnement et de prise en charge des personnes. Les réseaux des différentes organisations professionnelles agricoles veillent particulièrement sur ce risque et font en sorte d'être présent sur l'ensemble du territoire.

En mars 2011, le ministère de l'Agriculture, répondant ainsi à l'attente de la profession agricole, a décidé d'instaurer un Plan de prévention du suicide dans le monde agricole et d'en confier à la mise en oeuvre, en raison de leur expérience, à la mutualité sociale agricole et à l'institut de veille sanitaire.

Ce plan comporte trois volets:

- mieux connaître la réalité du suicide dans le monde agricole, qu'il s'agisse du nombre, des secteurs ou des filières concernés, ainsi que des facteurs de risques, afin d'adapter les actions de prévention ;
- mettre en place des dispositifs d'écoute pour les agriculteurs en situation de détresse;
- créer des cellules de prévention multidisciplinaires dans chaque caisse de MSA pour repérer et accompagner les professionnels de l'agriculture en difficulté ou fragilisés.

Les premiers résultats de l'étude sur la mortalité par suicide des exploitants agricoles seront communiqués dans les prochains jours. Ces éléments permettront d'alimenter l'Observatoire national des suicides, que nous appelons nous aussi de nos voeux.

Le groupe de l'agriculture ne peut donc que souscrire et soutenir la démarche de notre rapporteur qui appelle à réduire de façon substantielle ce fléau qui touche toute la société. Pour toutes ces raisons, le groupe de l'agriculture votera ce projet d'avis.